

***Avis de la
Table de concertation de Laval
en condition féminine***



Déposé le 30 juin 2003

***Dans le cadre de la Planification stratégique 2003-2006 de la Régie
régionale de la santé et des services sociaux de Laval***

La démarche de consultation de la Régie

D'entrée de jeu, nous tenons à signifier notre déception et notre frustration causées par les courts délais imposés par le processus de consultation. Un dossier majeur comme la planification triennale des services de la Régie régionale de Laval, nécessite un temps approprié pour une réelle réflexion collective et démocratique. Par ailleurs, il aurait été souhaitable de travailler de concert avec les partenaires dès le début de la démarche et ce, avant même l'élaboration du document « *Des moyens d'agir santé* ».

À défaut de rencontrer l'ensemble de ses groupes, compte tenu du court délai octroyé, la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) a mis sur pied un comité de travail, afin d'intervenir dans le cadre de la planification triennale de la Régie régionale de Laval. Cet avis a donc été réalisé par :

Jenny Godmer, Maison l'Esther

Nathalie Séguin, Maison Le Prélude

Lorraine Rochon, Conseil du Statut de la Femme

Francyne Doré, CPI VAS

Annie Latreille, CPI VAS

Odile Boisclair, Centre des femmes de Laval

Marie-France Lalancette, Les Sans Diètes

Catherine Limperis, Carrefour d'Intercultures de Laval

Nathalie Lemieux, TCLCF

Présentation de notre organisation

La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) est un regroupement régional travaillant avec ses membres, pour l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes et particulièrement des Lavalloises, aux plans social, économique et politique.

Alliance de groupes et de femmes du milieu, la TCLCF est un réseau féministe régional qui intervient pour que les droits et les intérêts des femmes soient respectés.

Espace de solidarité et de militance animé par des valeurs féministes, la TCLCF agit pour que la réalité des femmes soit connue, reconnue et prise en compte en plus d'initier des actions collectives qui mèneront à une véritable égalité et équité entre les femmes et les hommes.

Changement de gouvernement et planification régionale 2003-2006

Il va sans dire, qu'actuellement, nous sommes très préoccupées par la conjoncture politique actuelle. Les orientations en matière de santé apparaissent d'ores et déjà fort différentes du précédent gouvernement. D'ailleurs, il appert, selon le discours du Premier ministre à l'occasion de la 37^e législature, que les régies régionales sont appelées à disparaître.

« Nous abolirons les régies régionales de la santé et des services sociaux. Ces organismes nés de la noble intention d'un gouvernement libéral se sont avérés un détour plus qu'un raccourci. Nous les remplacerons par des organisations beaucoup moins lourdes, essentiellement dédiées à la coordination des services »

À la lumière de ces changements déjà annoncés, il est justifié de se demander ce qu'il restera du Plan de la santé et des services sociaux « Pour faire les bons choix », duquel la planification de la RRSSS-Laval est calquée. Devant ces faits, et contrairement à vous, nous questionnons l'utilité de poursuivre cette démarche de consultation et, par le fait même, les impacts qu'auront nos interventions. Considérant nos réalités et l'abondance des dossiers, il est plus que nécessaire de canaliser nos énergies dans des stratégies efficaces. C'est pourquoi, nous limiterons notre participation à cette démarche de consultation au dépôt de cet avis, qui s'adressera et à la Régie régionale de Laval et au Ministère de la santé et des services sociaux. En effet, nous tenons par cet avis à vous signifier quelques commentaires et recommandations car, peu importe qui procèdera à l'organisation des services pour les prochaines années, nous voulons en souligner les éléments cruciaux.

Le document de consultation « Des moyens d'agir en santé »

Tout d'abord, sachez que nous sommes très insatisfaites et indignées devant l'absence de prise en considération des besoins particuliers des femmes dans la planification triennale des services en matière de santé de la région de Laval. Il est plus qu'évident que la Régie régionale de Laval évince complètement toute la population féminine. Une absence des plus choquantes. Aucune des mesures proposées dans le document « Des moyens d'agir en santé » ne tient compte des femmes et encore moins de leurs particularités et diversités.

Contribuer à améliorer la santé et le bien-être de la population lavalloise passe, avant tout, par la reconnaissance et la place que nous réservons à cette dernière. Est-il nécessaire de préciser que les femmes représentent plus de 51% de la population lavalloise? Que 27% de la population lavalloise présentent un indice élevé de détresse psychologique. Faut-il se surprendre que ce soit surtout des femmes, épuisées par la double et triple tâche?

La planification de la Régie régionale affecte tant les usagères, les proches-aidantes que les travailleuses. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles utilisent plus souvent le système de santé et elles sont plus pauvres; le fait d'en tenir compte ou non dans la planification de l'organisation et la gestion de la santé et des services sociaux a des conséquences majeures sur les Lavalloises.

Les orientations ministérielles en matière de santé et bien-être des femmes Nous constatons que les objectifs ministériels et stratégies d'actions en santé et bien-être des femmes «*Au féminin... à l'écoute de nos besoins*», n'ont aucunement été pris en considération. Il va sans dire que nous attendions à retrouver ces derniers dans la planification, d'autant plus que deux personnes de la RRSSS de Laval ont été consultées et de ce fait, ont collaboré à l'élaboration du document ministériel. Nous vous rappelons que le Ministère de la santé et des Services sociaux a retenu trois objectifs ministériels en matière de santé et bien-être des femmes :

- ✍ Intégrer les besoins des femmes à la planification nationale et régionale des soins et des services.
- ✍ Adapter les soins et les services aux besoins des femmes.
- ✍ Améliorer la connaissance de la population féminine et de ses besoins.

Tel qu'inscrit dans le cadre de ce document «*Au féminin... à l'écoute de nos besoins*», les Régies régionales de la santé et des services sociaux avaient pour responsabilité de travailler à ce que les objectifs et engagements ministériels figurent au sein de leur planification stratégique. À Laval, c'est le silence total! Toute organisation qui se respecte, ne peut intervenir auprès de la population tout en se fermant les yeux. Au contraire, elle doit prendre en considération les besoins des femmes dans leur ensemble, ainsi que ceux plus spécifiques des femmes provenant des communautés culturelles, des femmes lesbiennes, de celles qui vivent des limitations fonctionnelles, des jeunes femmes, ainsi que des aînées.

Concernant par exemple les services auprès des personnes âgées, ces derniers ne peuvent être adéquats si la Régie régionale de Laval ne tient pas compte de certains éléments essentiels, entre autres que les femmes âgées ont une espérance de vie plus élevée que les hommes. En fait, en 1996, le taux de féminité chez les personnes de plus de 65 ans s'élevait à 58%. En effet, les femmes vivent plus longtemps, mais ceci s'accompagne souvent de maladies et elles vivent également différentes situations difficiles, telles la peur, l'isolement... et à cela, rajoutons des conditions économiques très précaires.

Il est plus qu'urgent que la Régie régionale de Laval prenne connaissance des diverses conditions de vie auxquelles les femmes sont confrontées. Dans son dernier rapport d'activités, la Régie régionale de Laval affirmait son intention d'élaborer un

plan en lien avec les orientations ministérielles. C'est pourquoi, nous nous expliquons guère ce mutisme quant aux orientations en matière de santé et bien-être des femmes. Il plus que nécessaire que la Régie régionale de Laval rectifie ses actes et par conséquent, retourne à sa table de travail. *La Table de concertation de Laval en condition féminine recommande :*

- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval intègre dans sa planification triennale les stratégies d'actions ministérielles, ainsi que les trois objectifs en matière de santé et de bien-être des femmes : intégrer les besoins des femmes, adapter les services aux besoins des femmes et améliorer la connaissance de la population féminine.**
- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, en partenariat avec la Table de concertation de Laval en condition féminine, mette en place un comité aviseur santé des femmes, qui veillera à l'application des orientations ministérielles, ainsi qu'à leur harmonisation et leur intégration au sein des différents plans régionaux d'organisations des services.**

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) Qu'en est-il de cette approche qui intègre l'objectif de l'égalité entre les sexes à tout processus d'élaboration de politiques, de programmes ou de projets? Contrairement à ce que les orientations ministérielles en matière de santé et bien-être des femmes mentionnent, l'ADS ne figure pas dans la planification triennale de la Régie régionale de Laval. En fait, la Régie délaisse un outil de première importance, permettant de prendre constamment en compte les réalités différentes que vivent les femmes et les hommes et ce, en raison de leurs expériences particulières et de l'influence des rôles sociaux. Il est de la responsabilité de la Régie régionale de Laval de mettre en place des moyens assurant des données différenciées, évitant ainsi de cacher des écarts lesquels souvent sont laissés dans l'ombre. *La Table de concertation de Laval en condition féminine recommande :*

- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval s'engage à l'application systématique au sein de ses services de l'approche fondée sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à l'élaboration de tous ses programmes, de toutes ses recherches, ainsi que dans tous ses projets de développement et d'évaluation.**

L'image corporelle Ces dernières décennies, les campagnes de santé publique ont beaucoup investi afin de mettre en garde contre l'obésité, en assaillant la population de messages de santé concernant l'alimentation. Malgré les bonnes intentions, à trop vouloir régler un problème, nous en avons créé un autre et de taille qui lui, touche une majorité de femmes.

Voici la réalité à laquelle nous sommes confrontées : 80% des femmes veulent maigrir, alors que seulement 30% d'entre elles souffrent d'un embonpoint réel. Par ailleurs, ce phénomène ne se limite plus aux femmes adultes, mais contamine de plus en plus les adolescentes et même les jeunes filles et ce, dès l'école primaire. Selon une enquête de l'Organisation mondiale de la santé, 43% des filles de 6^e année souhaiteraient que leur corps soit différent. De plus, une étude montréalaise a observé que 54% des filles de secondaire 1, 3 et 5 avaient déjà fait au moins une tentative de perte de poids. Pourtant, la presque totalité avait un poids santé. Les jeunes filles sont nombreuses à sauter des repas, prendre des substituts et même à se soumettre au jeûne total pour maigrir avant même de grandir. Enfin, nous ne pouvons plus fermer les yeux sur cette problématique qui affecte une majorité de femmes de tous les âges, et qui a des conséquences sérieuses sur leur santé physique et leur bien-être psychologique. *La Table de concertation de Laval en condition féminine recommande :*

- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval développe les projets « École en santé » le fasse en collaboration avec des ressources spécialisées en image corporelle et des diététistes-nutritionnistes sensibiliséEs à la problématique de l'image corporelle chez les jeunes, afin de réellement contribuer à la santé physique des adolescentes sans nuire au développement d'une saine image corporelle.**
- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval sensibilise les professionnels en santé sur l'image corporelle et ses enjeux.**
- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval supporte des projets de recherche permettant de mieux connaître les effets des diètes amaigrissantes sur la santé et le poids à long terme des femmes et adolescentes toujours dans une optique d'analyse différenciée selon les sexes.**

✍ **Suite à une meilleure connaissance des effets réels des méthodes amaigrissantes sur la santé, que la Régie Régionale surveille mieux et sanctionne au besoin les personnes qui prescrivent des méthodes amaigrissantes et donnent des conseils nutritionnels sans posséder la compétence requise car elles contribuent à populariser des méthodes néfastes pour la santé des femmes, et ce dans un but purement économique.**

La violence faite aux femmes En ce qui a trait à la violence conjugale, nous considérons inacceptable que la planification stratégique triennale de la Régie régionale de Laval exclue cette problématique ainsi que la réalité des femmes et des enfants violentés. Nous vous rappelons que la violence conjugale est un problème social, grave et un déterminant majeur de la santé des femmes et des enfants, autant au niveau psychologique, économique, que physique.

Selon l'enquête de Statistiques Canada menée en 1993, 25% des Québécoises ont affirmé avoir subi un acte de violence physique ou sexuelle de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint. À cet effet, on évalue la population féminine québécoise âgée de 15 ans et plus à 3 072 115 et celle de Laval à 145 025. En recoupant ces données avec celles mentionnées ci-haut, nous pouvons estimer que 768 029 québécoises et 36 256 Lavalloises ont vécu de la violence conjugale à un moment ou à un autre de leur vie. Nous ne pouvons que dire que ce sont des chiffres bouleversants.

Par ailleurs, la violence conjugale ne cesse pas nécessairement après une rupture. En effet, d'après l'Enquête sociale générale de 1999, 40% des femmes qui vivaient dans une relation matrimoniale ou de droit commun violente, ont signalé des incidents de violence après la séparation.

En ce qui a trait aux deux ressources d'hébergement de Laval pour femmes et enfants victimes de violence conjugale de Laval, au cours de l'année 2002-2003, 219 femmes et 204 enfants ont été hébergés totalisant ainsi un taux d'occupation moyen de 88%.

Nous savons pertinemment que les femmes victimes de violence conjugale se retrouvent dans le système de la santé et des services sociaux. La Régie régionale de Laval doit donc se préoccuper de leur réalité et de leurs particularités en tant que victimes, afin d'être en mesure de répondre adéquatement à leurs besoins. *La Table de concertation de Laval en condition féminine recommande :*

- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval identifie au sein de sa planification triennale la violence conjugale comme une des priorités régionales.**
- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval propose la mise en œuvre des mesures du plan d'action régional en violence conjugale et agression sexuelle 2001-2004 dont la mesure « L'intervention : l'accès à un ensemble de services », afin de consolider les services existants.**
- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval reconnaisse les organismes communautaires travaillant en violence conjugale comme acteurs principaux de cette mise en œuvre.**
- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval propose l'élaboration d'un second plan d'action, afin de développer l'ensemble des services reconnus dans la politique d'intervention en matière de violence conjugale : « Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale ».**

Pour ce qui est des agressions sexuelles, il nous est tout à fait inexplicable que la Régie régionale de Laval occulte complètement cette problématique de sa planification triennale. À nos yeux, c'est contribuer à maintenir le secret. Nous vous rappelons que « *Briser le silence* » doit s'effectuer dans les deux sens.

Nous vous rappelons que l'agression sexuelle est un problème social grave. En fait, 34% des femmes de plus 18 ans ont été victimes d'au moins une agression et ce, avant l'âge de 16 ans, que 90% des agressions sexuelles ne sont pas déclarées et que sur l'ensemble des victimes, 82% sont des femmes. Or à Laval, il y a 51% de la population de sexe féminin. C'est pourquoi, nous croyons que la Régie régionale de Laval doit porter une attention particulière à cette problématique.

Il est important de se rappeler, que les lourdes conséquences des agressions sexuelles ont des répercussions dans toutes les sphères de la vie d'une femme. Fermer les yeux et garder le silence coûte trop cher aux victimes et par le fait même à la société. Nous devons y voir dès maintenant. *La Table de concertation de Laval en condition féminine recommande :*

- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval reconnaisse et identifie au sein de sa planification stratégique, les agressions sexuelles comme une priorité.**

- ✍ Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval intègre dans son plan d'action, les mesures identifiées par les Orientations ministérielles en matière d'agression sexuelle.
- ✍ Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval propose la mise en œuvre des mesures du plan d'action régional en agression sexuelle et violence conjugale 2001-2004 dont la mesure « L'intervention : l'accès à un ensemble de services », afin de consolider les services existants notamment en augmentant les ressources financières en agression sexuelle.
- ✍ Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval reconnaisse l'iniquité régionale en matière d'agression sexuelle et qu'elle propose un nouveau plan d'action afin de développer un ensemble de services pour répondre aux besoins.
- ✍ Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval reconnaisse qu'il est inacceptable qu'une victime d'agression sexuelle doit patienter sur une liste d'attente pour recevoir de l'aide.

Les immigrantes Compte tenu de la réalité démographique de Laval, les Lavallois et Lavalloises d'origine autres que française ou britannique, représentent aujourd'hui 20% de la population totale Lavalloise. Soulignons la concentration exceptionnelle des communautés interculturelles dans Chomedey dont la composition s'élève à 75% de la population de ce secteur.

Concernant la violence conjugale, nous savons que le simple fait d'arriver dans un pays d'accueil avec une langue et une culture différente, place les femmes immigrantes dans une situation de vulnérabilité. D'autre part, lorsqu'elles subissent de la violence conjugale, elles se retrouvent alors, parce qu'isolées, mal informées et démunies, sans défense. *La Table de concertation de Laval en condition féminine recommande :*

- ✍ Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval poursuive leur démarche pour favoriser la formation interculturelle auprès des intervenantes et intervenants des institutions et organismes communautaires du milieu.
- ✍ Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval favorise la mise en place de services pour les femmes immigrantes victimes de toutes formes de violence.

- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval travaille à la mise en place de ressources spécialisées, pour l'intégration sociale des 2384 femmes âgées parlant ni français ni anglais et demeurant à leur résidence de Laval.**
- ✍ **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval mette sur pied une banque de femmes interprètes régionales, afin de faciliter la communication entre les femmes immigrantes et les acteurs et actrices en matière de santé et des services sociaux.**

Politique gouvernementale en matière de santé

Tel que mentionné précédemment, nous sommes actuellement très préoccupées par la conjoncture politique actuelle. D'ailleurs, selon le discours du Premier ministre à l'occasion de la 37^e législature, il appert que les régies régionales sont appelées à disparaître. Il va sans dire que nous déplorons cette volonté gouvernementale.

Avec l'arrivée de la régionalisation, les groupes de femmes, comme l'ensemble de l'action communautaire et la société civile, ont investi beaucoup d'énergie afin de s'adapter et de s'intégrer au sein de ces nouvelles structures, notamment avec les Régies régionales de la santé et des services sociaux. Au cours de l'année 2002, nous avons subi un premier recul avec l'adoption de la Loi 28. En effet, un recul quant à l'autonomie des régions, à une réelle démocratisation régionale, ainsi qu'à la participation citoyenne. Quant à l'abolition des Régies régionales, nous ne pouvons passer sous silence notre sentiment de dérive et notre appréhension en ce qui a trait aux structures de remplacement. Quelle place le gouvernement réserve-t-il aux citoyennes et citoyens, à l'action communautaire, ainsi qu'à la condition féminine au sein de ces nouvelles structures régionales?

Il est primordial d'avoir un État respectueux des citoyennes et des citoyens et par conséquent, d'éviter de balayer du revers de la main les acquis de notre société québécoise, tels que la responsabilité ministérielle de la condition féminine. *La Table de concertation de Laval en condition féminine recommande :*

- ✍ **Que le gouvernement révise sa position quant à l'abolition des Régies régionales de la santé et des services sociaux et s'assure d'une représentation équitable quant à l'action communautaire autonome, de la condition féminine et de la population au sein de leurs instances décisionnelles.**